



## **Résumé des résultats du contrôle**

Entre avril et juin 2007, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a effectué un contrôle sur les « Prestations de service récurrentes » auprès des services fédéraux de la construction et de l'immobilier et a analysé la rentabilité de contrats de prestation de service pluriannuels. Dans le même temps, il a vérifié la mise en œuvre des recommandations qu'il avait formulées à l'issue du contrôle de 1998 sur les travaux concernant les installations de combustion. Le contrôle du CDF a porté sur les contrats de maintenance des plates-formes élévatrices, des appareils de levage, des grues, des ascenseurs ainsi que des installations de climatisation et de combustion. La réalisation des travaux de maintenance a fait l'objet d'une attention particulière. Les principales questions posées lors de ce contrôle ont été les suivantes :

- Les contrats de prestation de service en cours garantissent-ils un entretien économique ?
- L'entretien est-il nécessaire dans les proportions actuelles ?
- Où et dans quelle mesure existe-t-il concrètement un potentiel d'économie ?

### **Potentiel d'économie considérable**

Si la réponse aux deux premières questions a été positive pour l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), l'EPF de Zurich et l'Institut Paul Scherrer (PSI) à Villigen, tel n'a pas été le cas pour la Base logistique de l'armée (BLA). Les informations faisant défaut, aucun avis ne peut être exprimé au sujet de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP).

Le CDF a dû constater l'existence d'un potentiel d'économies considérable, qui peut être chiffré à un million de francs. Un accord cadre conclu au niveau supradépartemental a permis de réaliser une épargne d'environ 5 % sur les coûts. Dans les contrats de prestation de service collectifs relatifs aux brûleurs à mazout, des réductions jusqu'à 20 % sont possibles. L'économie peut même atteindre 30 % pour les appareils spéciaux.

Les lacunes déjà constatées en 1998 lors du contrôle concernant les installations de combustion n'ont toujours pas été comblées. Le CDF avait alors critiqué l'existence de redondances, l'absence d'examen critique des contrats en cours et le refus d'attribuer les mandats dans le cadre d'appels d'offres ouverts. Les mêmes constats ont dû être posés à l'issue du présent contrôle. Ces lacunes devront être comblées par la mise en œuvre des nouvelles recommandations.

Le CDF a pu consulter des listes contenant 2990 contrats de prestation de service et de maintenance. En raison d'informations lacunaires dans le secteur de la BLA, le plus important exploitants d'immeubles de la Confédération, le volume financier global n'a pas pu être déterminé. Le CDF a contrôlé 120 contrats portant sur 1,2 millions de francs par an. Ceux-ci ont été sélectionnés, entre autres, sur la base de l'importance financière relative et du nombre de commandes.

### **Globalement, la gestion des contrats est professionnelle**

Le CDF a constaté que les contrats de prestation de service étaient gérés de façon professionnelle à l'EPF de Zurich, au PSI et à l'OFCL, avec un suivi actif des contrats. Pour ce qui est de la BLA et

de l'OFPP, le contrôle a révélé un important potentiel de rattrapage qui s'explique par le fait qu'en 2006 et 2007 ces deux unités ont dû assumer de nouvelles tâches sur la base de contrats repris de l'exploitant précédent, armasuisse. La BLA est ainsi pratiquement dépourvue des processus et instruments de conduite, de gestion et d'assistance nécessaires pour fournir les prestations qui incombent à l'exploitant. A l'OFPP, les propres processus ainsi que les compléments et ajustements du système certifié de gestion intégrée, conformément aux exigences du « Manuel pour l'immobilier du DDPS », n'ont pas encore été appliqués.

## **Il faut accroître la concurrence**

Tous les services fédéraux de la construction et de l'immobilier peuvent améliorer la rentabilité en accroissant la concurrence. Le CDF a recommandé les mesures suivantes :

- D'une manière générale, les prestations de service et les travaux de maintenance devraient être mis en soumission en même temps que le projet d'investissement et faire partie des critères d'évaluation.
- Les contrats de prestation de service et de maintenance en cours qui ont été attribués de gré à gré devraient faire l'objet d'un appel d'offres ouvert dans les meilleurs délais. Dans la mesure du possible, il convient de regrouper les contrats et de les mettre en soumission globalement. Si cela n'est pas possible pour des questions juridiques, il convient de négocier des rabais.

Le CDF a pointé le potentiel d'amélioration suivant, entre autres, pour la BLA :

- La BLA doit définir sans retard les processus de conduite, de gestion et d'assistance qui font encore défaut pour administrer les prestations incombant à l'exploitant. Sur cette base, elle devra encore créer des instruments de travail intégrés et coordonnés avec les différents processus dans les domaines de la gestion des contrats, du contrôle de gestion et du processus de comptes rendus.

Les possibilités d'optimisation suivantes ont été signalées pour armasuisse, la BLA et l'OFPP :

- Le cadre quantitatif des prestations incombant à l'exploitant, en particulier les données sur les ouvrages d'infrastructure et les installations ainsi que sur les contrats de prestation de service relatifs à l'exploitation et la maintenance, doit être actualisé et complété au plus vite afin qu'à l'avenir, l'exploitant puisse planifier et remplir son mandat sur la base de données complètes.
- Les interfaces entre les différents systèmes TED doivent être adaptées et optimisées afin que les flux de données et les échanges d'informations soient adaptés aux nouvelles structures et aux nouveaux processus.

Toutes les unités administratives contrôlées ont approuvé le rapport du CDF. Elles se sont prononcées sur les recommandations qui ont été faites, ont pris les mesures qui s'imposaient et ont déjà commencé à les mettre en œuvre.

Dans sa prise de position, la Coordination des services fédéraux de la construction et de l'immobilier (KBOB) a présenté un concept de « Contrat de prestation de service KBOB » uniforme pour seize domaines techniques. Le groupe de travail paritaire chargé de la mise au point du contrat type devrait se composer, entre autres, de représentants des grands maîtres d'ouvrage privés ainsi que de l'organisation nationale de la construction « constructionsuisse ».